

Un outil conçu par des opticiens pour des opticiens

Facturation et Avoir Pas à pas





Table des matières

•	Facturation	p. 5-10
•	Création d'avoir – Création d'un avoir total – Création d'un avoir partiel – Création d'un avoir remise sur facture non s – Création d'un avoir remise sur facture soldé	P. 10-21 p. 13-14 p. 15-16 soldéep. 17-18 p. 19-21
•	 Utilisation des avoirs Prix de l'équipement égal à l'avoir Prix de l'équipement supérieur à l'avoir Prix de l'équipement inférieur à l'avoir Utilisation d'un avoir sur facture non soldée Utilisation d'un avoir sur facture soldée 	p. 22-28 p. 23 p. 24 p. 25-26 p. 27 p. 28





Pour faire une action dans l'ordre : 1) Action

Pour avoir une explication : Explication

Le petit truc en plus : Le petit truc en plus

A lire attentivement : Attention !





AS² - Présentation Les icônes que vous retrouverez dans AS2

- Pour ajouter un utilisateur, un client, un article.
- Pour supprimer un utilisateur, un client, un article 📈
- Pour fermer une fenêtre :
- Pour enregistrer :
- Pour enregistrer et quitter :
- Pour sélectionner toute une liste :
- Pour rafraichir la fenêtre avec les nouvelles informations saisies
- Pour remettre à zéro la zone de filtre et faire une nouvelle recherche:
- Pour dupliquer un devis, un article, une formule... :
- Pour valider votre choix :









LA FACTURATION



La Facturation

- Les factures sont non modifiables et non supprimables.
- Il est possible de facturer un équipement :
 - Dans l'onglet de l'équipement (lunettes, lentilles ou divers) en cliquant sur l'icône
 - Dans la caisse (menu : Caisse→Encaissement) en cliquant sur le bouton :



Facturer un équipement (1)

Accès : Dossier client → Lunettes, Lentilles ou Divers

2) Cliquez sur cette icône pour facturer, une fenêtre d'aperçu de facture s'affiche. Vous n'avez pas encore facturé.



Facturer un équipement 1 bis

Accès : Caisse → Gestion de la Caisse → Encaissement Ou à partir du dossier en cliquant sur :



Facturer un équipement (2)



Facturer un équipement (3)

